



La procureure adjointe Fabienne Klein-Donati, au palais de justice d'Evry (Essonne), le 15 décembre.

réponse pénale», devenu l'un des principaux critères de fonctionnement de la justice des mineurs.

Pour que chaque acte ou presque ait sa réponse, le parquet des mineurs d'Evry a multiplié les alternatives aux poursuites : «Avec elles, la sanction s'ancre dans la réalité; le mineur est dans le faire, le concret, pas dans le symbolique», estime Marie-Suzanne Le Quéau. Lors des stages de citoyenneté, les jeunes rencontrent des policiers, des providers ou des élus. Ils réfléchissent au danger de la conduite sans permis dans des formations civiques ou travaillent dans des associations, auprès des pompiers ou d'une mairie avec les mesures de réparation pénale. «Ils doivent prendre conscience de ce que leur acte aurait pu entraîner pour la collectivité, explique Camille Siegrist, substitut à Evry depuis cinq ans. On ne lâche pas le mineur. L'important, c'est d'être rapide : le temps des adultes n'est pas celui des gamins.»

«LANCE-FLAMMES». Pour que la sanction ait un sens, elle doit être adaptée à l'histoire et aux antécédents du jeune. C'est le rôle des éducateurs de l'Unité éducative auprès du tribunal (UEAT), de l'autre côté du couloir. Ils mènent des entretiens avec les jeunes délinquants et leur famille pour éclairer les décisions des magistrats, trouvent des hébergements aux jeunes qu'il faut éloigner de leur quartier. Ce sont eux aussi qui doivent composer avec le fameux «secret partagé», que la loi veut élargir, suite au meurtre d'Agnès Marin. Que dire sur le passé du jeune délinquant confié à une institution ? Pour les éducateurs d'Evry, difficile de codifier dans une loi ce qui se fait aujourd'hui au cas par cas. Il est compliqué d'informer l'Education nationale, où la confidentialité est moins assurée entre la direction, les professeurs, les élèves et leurs parents... sans nuire à la réinsertion du mineur.

Nouvel appel à la permanence. Le commissariat de Sainte-Geneviève-des-Bois : «Un garçon de 11 ans a été légèrement brûlé au cuir chevelu par une camarade avec une bouteille de déodorant et un briquet, devant le collège. La maman a déposé plainte.» Les collégiens jouaient au «lance-flammes», une élève s'est brûlé la main et a tourné involontairement la flamme vers un copain. Affolée, elle a prévenu la directrice. Classement sans suite. «C'est typique, note Fabienne Klein-Donati. La société n'arrive plus à faire face et on demande à la justice de s'en mêler. Dans un tel cas, on aurait pu imaginer une simple réunion au collège, avec les parents et la directrice. Nous recevons des plaintes pour agressions sexuelles entre enfants de 4 ans à la maternelle...»

Les affaires du matin ont déjà été orientées. Les deux apprentis racketteurs de Corbeil seront mis en examen par un juge des enfants – le parquet propose de les placer dans une structure hors de la ville, sous contrôle judiciaire strict. Le beau-père de la jeune handicapée a été entendu par les policiers. Et le détenteur du couteau, relâché. Il sera convoqué pour un rappel à la loi ou une mesure éducative. «70% des mineurs dont nous entendons parler, on ne les revoit jamais», conclut Fabienne Klein-Donati. ◆

(1) Agnès Marin, 13 ans, assassinée le 13 novembre au Chambon-sur-Lignon.

Le projet de loi est examiné à partir d'aujourd'hui.

Une énième réforme pénale à l'Assemblée

L'Assemblée doit examiner à partir de cet après-midi le projet de loi relatif à l'exécution des peines, qui comprend un volet «délinquance des mineurs», renforcé après le meurtre de la jeune Agnès Marin par un camarade récidiviste, au lycée Cévenol du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) en novembre. La loi prévoit la création de 20 centres éducatifs fermés supplémentaires et un dispositif de suivi pédopsychiatrique dans 25 centres. Elle veut aussi organiser l'«obligation d'informer l'éducation nationale, la santé et les grands services publics de l'Etat» du passé délinquant du jeune.

Ce texte fixant des objectifs à fin 2017 s'annonce comme le dernier de la législature en matière pénale et sera examiné en urgence (une lecture par chambre). Il a été critiqué tant par la gauche que par les syndicats d'éducateurs, de surveillants de prison et de magistrats, qui ont notamment dénoncé «l'accent mis sur l'enfermement». Le projet de loi prévoit en effet la construction de plus de 20 000 places en prison, pour atteindre un total de 80 000 (pour 3 milliards d'euros). La capacité des prisons, actuellement surpeuplées, devrait ainsi être équivalente au nombre de détenus, selon les pro-

jections du gouvernement. Près de 16 000 personnes devraient purger leur peine sous bracelet électronique, le double d'aujourd'hui. Selon l'étude d'impact jointe au texte, le nombre de peines non exécutées serait ramené à 35 000 en 2017, comparé à 85 600 fin juin 2011 et 100 000 fin 2010. Pour cela : le gouvernement table sur l'augmentation de la capacité carcérale et sur un renforcement des services d'application des peines avec la création de près de 7 000 postes (dont 6 000 surveillants, 210 éducateurs, 120 juges d'application des peines). Des établissements à sécurité allégée doivent être dédiés aux personnes purgeant de courtes peines, afin de réduire «le risque de désocialisation et de récidive».

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, a exprimé sa «préoccupation» en réaction à l'augmentation prévue de la capacité des prisons (à 650 places en moyenne). Concernant le volet antirécidive, le projet de loi prévoit, afin de «mieux évaluer le profil des personnes condamnées», la création de trois nouveaux centres nationaux d'évaluation pour les condamnés à une longue peine présentant «un degré de dangerosité supérieur».

Service Société



premiers mois de 2011, Evry a apporté une réponse à 82% des affaires. «Et encore, nous avons décidé de classer sans suite les affaires de jeunes, sans passé judiciaire, pris avec moins de 10 grammes de shit, ça a fait baisser les statistiques», remarque Fabienne Klein-Donati, la procureure adjointe. D'autres parquets préfèrent au contraire gonfler leur «taux de

LIBÉRATION EST PARTENAIRE

Libération